

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 07 DEC 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les accords-cadres multi-attributaires à bons de commande pour l'Acquisition de vêtements des agents de la Police Municipale et les agents de surveillance de la voie publique n° 2021210176 - Lot n° 1 : tenue des agents ; n° 2021210177 - Lot n° 2 : gilets pare-balles ; n° 2021210178 - lot n° 3 : chaussures et n° 2021210179 - Lot n° 4 : accessoires et petites fournitures conclu avec la société GK PROFESSIONAL SAS (93170 BAGNOLET) du 15 décembre 2021, pour les lots et les seuils défini pour la durée de l'accord-cadre soit 12 mois, pouvant être reconduit tacitement 2 fois pour une durée de 12 mois :

Lots	Désignation	Maximum de commandes par période annuelle de l'accord-cadre en € H.T.
Lot n° 1	Tenue des agents	37 000 € H.T.
Lot n° 2	Gilets pare-balles	6 000 € H.T.
Lot n° 3	Chaussures	12 000 € H.T.
Lot n° 4	Accessoires et petites fournitures	5 000 € H.T.
TOTAL		60 000 € H.T. Soit 180 000 € H.T. maximum pour 3 ans

- Vu l'article R. 2194-1 du Code de la Commande Publique autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 17.1 « Clauses de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Vu la Circulaire du 22 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la Commande Publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières ;
- Considérant que le titulaire GK PROFESSIONAL SAS a fait une demande d'application de nouveaux tarifs en cohérence avec la conjoncture économique ;
- Considérant que le marché prévoit une révision annuelle, par référence au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1.

DECIDONS

ARTICLE 1 :

Le Cahier des Clauses Administratives est modifié comme suit :

6.2 - Modalités de variation des prix »

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **Juin 2021** ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix sont ajustables trimestriellement, par référence au tarif.

La référence utilisée est : au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle. Le titulaire du marché s'engage, sous peine de forclusion, à notifier ses nouveaux tarifs (ou son nouveau barème) au pouvoir adjudicateur avec un préavis de 15 jours avant la date prévue pour l'application de l'ajustement.

Clause limitative dite " de butoir " : sans objet. »

ARTICLE 2 :

Le reste sans changement.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le

Le Maire-Adjoint

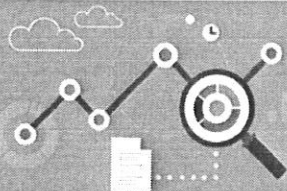
07 DEC 2022

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 06 DEC 2022

Publié ou notifié le : 06 DEC 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_481
Date de la décision :	2022-12-16 00:00:00+01
Objet :	Accords-cadres n° 2021210176 - 2021210177 - 2021210177 - 2021210178 - Acquisition de vêtements des agents de la Police Municipale et des agents de surveillance de la voie publique Titulaire : GK PROFESSIONAL SAS -Avenant n°1
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221216-D2022_12_481-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221216-D2022_12_481-AI-1-1_0.xml	text/xml	1050
Nom original :		
D_11838.pdf	application/pdf	57166
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221216-D2022_12_481-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	57166

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2022 à 11h10min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2022 à 11h10min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2022 à 11h20min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2022 à 11h21min12s	Reçu par le MI le 2022-12-16

